



# COMPRENDRE LE RAPPORT FINANCIER

NOVEMBRE 2025

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.  
Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [Québec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation](https://www.quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation).

ISBN 978-2-555-02694-0 (PDF)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2025

## Table des matières

1.	Introduction .....	4
2.	Pourquoi s'intéresser au rapport financier? .....	4
3.	Que comprend le rapport financier? .....	4
4.	Qu'est-ce qu'un rapport financier consolidé? .....	5
5.	À quoi sert le <i>Sommaire de l'information financière?</i> .....	5
5.1.	Le sommaire des résultats à des fins fiscales .....	6
5.1.1.	Les principaux éléments de conciliation à des fins fiscales .....	7
L'amortissement des immobilisations corporelles .....	7	
Le financement à long terme des activités de fonctionnement .....	7	
Le remboursement de la dette à long terme .....	7	
Les affectations .....	7	
5.2.	Le sommaire de la situation financière .....	8
5.2.1.	Les actifs financiers .....	9
5.2.2.	Les passifs .....	9
5.2.3.	Les actifs financiers nets ou la dette nette .....	9
5.2.4.	Les actifs non financiers .....	9
5.2.5.	L'excédent (déficit) accumulé .....	9
5.3.	Le sommaire de l'endettement total net à long terme .....	11
5.4.	Le sommaire de l'analyse de la dette à long terme .....	11
5.5.	Le sommaire des revenus .....	12
5.6.	Le sommaire des charges .....	13
5.7.	Le sommaire de l'excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales .....	13
6.	Conclusion .....	14

## 1. Introduction

Ce document d'information s'adresse à toute personne intéressée à comprendre le rapport financier d'une municipalité ou d'un autre organisme municipal (ci-après « organisme municipal »). Il vise à présenter sommairement les particularités de l'information financière municipale au moyen du *Sommaire de l'information financière*, lequel résume les grandes lignes du rapport financier.

Pour davantage d'explications concernant la terminologie comptable utilisée dans ce document d'information (*excédent, amortissement des immobilisations, etc.*), vous pouvez vous référer au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/finances-fiscalite-municipales/information-financiere/presentation/manuel>.

Les formulaires en blanc du rapport financier et des autres documents financiers sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/finances-fiscalite-municipales/information-financiere/presentation/formulaires-financiers>.

## 2. Pourquoi s'intéresser au rapport financier?

La compréhension des finances d'un organisme municipal est fort pertinente, notamment pour les élues et élus et les gestionnaires municipaux, lesquels ont à gérer les deniers publics afin d'offrir des services à la population avec efficacité, en assurant une utilisation rationnelle des ressources de l'organisme municipal. Le rapport financier constitue un moyen privilégié pour rendre compte de l'utilisation de ces ressources.

Il permet entre autres d'évaluer la santé financière de l'organisme municipal ainsi que sa capacité à investir et à fournir des services dans le futur.

Au fil des ans, les états financiers des entités du secteur public, tout comme ceux des entreprises privées, sont devenus de plus en plus complexes. En effet, les obligations de reddition de comptes découlant des règles de transparence ont beaucoup changé.

Les municipalités locales, les municipalités régionales de comté (MRC), les régies intermunicipales, les communautés métropolitaines et les organismes publics de transport<sup>1</sup> doivent chaque année produire, déposer à leur conseil et transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation un rapport financier accompagné d'autres documents financiers pour leur exercice terminé le 31 décembre, sous la forme de formulaires prescrits par la ministre des Affaires municipales.

## 3. Que comprend le rapport financier?

Le rapport financier comprend les états financiers audités et les renseignements financiers non audités. Les états financiers audités, lesquels sont accompagnés du rapport de l'auditeur ou des auditeurs indépendants et, le cas échéant, du rapport du vérificateur général<sup>2</sup>, comprennent :

- l'état des résultats;
- l'état de la situation financière;

---

<sup>1</sup> Soit les sociétés de transport en commun, l'Autorité régionale de transport métropolitain et le Réseau de transport métropolitain.

<sup>2</sup> Toute grande ville de 100 000 habitants et plus doit avoir un vérificateur général, désigné également « vérificateur général municipal » pour ne pas le confondre avec le Vérificateur général du Québec.

- l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette);
- l'état des gains et pertes de réévaluation;
- l'état des flux de trésorerie;
- les notes et les renseignements complémentaires aux états financiers.

Les renseignements financiers non audités comprennent quant à eux :

- l'analyse des revenus;
- l'analyse des charges.

D'autres documents financiers sont également produits au moyen de formulaires prescrits par la ministre et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Ils comprennent :

- les autres renseignements financiers non audités, lesquels présentent entre autres l'acquisition d'immobilisations corporelles par catégories, l'analyse de la dette à long terme et l'endettement total net à long terme;
- le taux global de taxation réel audité, accompagné du rapport de l'auditeur ou des auditeurs indépendants;
- la ventilation des dépenses mixtes auditée, accompagnée du rapport de l'auditeur ou des auditeurs indépendants et, le cas échéant, du rapport du vérificateur général;
- les données prévisionnelles non auditées de l'exercice subséquent;
- un questionnaire administratif.

Certains de ces documents accompagnent également le rapport financier déposé au conseil.

## 4. Qu'est-ce qu'un rapport financier consolidé?

Les états financiers et les renseignements financiers contenus au rapport financier doivent être présentés de façon consolidée lorsque le périmètre comptable de l'organisme municipal comprend des organismes contrôlés selon les indicateurs de contrôle prévus dans les principes comptables généralement reconnus (PCGR)<sup>3</sup>. Il en est de même de certaines autres informations présentées dans les autres documents financiers accompagnant le rapport financier. Un rapport financier est ainsi consolidé lorsqu'il inclut, en plus des propres données de l'organisme municipal, les données financières de tous les organismes qu'il contrôle. Il s'agit d'une exigence en vertu des normes comptables.

La présentation globale de l'information financière relève d'un souci de transparence et de meilleure reddition de comptes financière. Elle reflète mieux le portrait de l'organisme municipal ainsi que la nature et l'étendue des activités municipales réalisées et des ressources financières engagées, directement ou indirectement.

## 5. À quoi sert le *Sommaire de l'information financière*?

Dans le but de faciliter la communication et la prise de connaissance de l'information financière, un document intitulé *Sommaire de l'information financière* est mis à la disposition des organismes municipaux et des utilisateurs. Il a été élaboré par un groupe de travail composé notamment de

<sup>3</sup> Ceux-ci correspondent aux normes reconnues pour l'ensemble des organismes publics au Canada, soit les normes faisant autorité en matière de comptabilité et d'information financière dans le secteur public au Canada. Ces normes sont prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et sont compilées dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

représentantes et représentants des associations d'élues et élus, des associations de fonctionnaires municipaux, de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et du Ministère.

Le sommaire résume en six pages les données essentielles du rapport financier. On y trouve de l'information sur les revenus, les charges, le résultat de l'exercice à des fins fiscales, les actifs, les passifs, l'excédent ou le déficit accumulé, l'endettement total net à long terme, l'analyse de la dette à long terme et l'excédent ou le déficit d'investissement à des fins fiscales. Il contient également les données comparatives par rapport au budget adopté<sup>4</sup> par le conseil et aux données de l'exercice précédent, ce qui facilite l'analyse et l'interprétation de l'information financière.

Le sommaire est produit automatiquement à partir du rapport financier et des autres documents financiers transmis au Ministère. Dans le cas d'organismes municipaux qui produisent un rapport financier consolidé, le sommaire est également consolidé. Étant donné le besoin pour l'administration municipale de connaître ses propres données financières pour la gestion de ses ressources et le suivi budgétaire de ses activités, le sommaire présente distinctement les données de l'administration municipale et celles des organismes contrôlés tout en fournissant également le portrait consolidé.

## 5.1. Le sommaire des résultats à des fins fiscales

La première page du sommaire porte sur les résultats à des fins fiscales (voir la figure 1). Elle permet, en plus de présenter les revenus, les charges et l'excédent (déficit) lié aux activités établis selon les PCGR, de faire le lien avec le budget adopté par le conseil de l'organisme municipal. Il faut garder à l'esprit que les notions comptables et fiscales reposent sur des règles différentes. Cette page permet donc de concilier le résultat comptable de l'exercice établi selon les PCGR et le résultat des activités de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, servant ainsi à faire le rapprochement avec le budget adopté d'un point de vue d'équilibre budgétaire. Les informations présentées dans ce sommaire proviennent des renseignements complémentaires audités suivants : *Résultats détaillés* (page S12) et *Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales* (page S13).

Sur le plan comptable, la totalité des revenus de fonctionnement et d'investissement<sup>5</sup> est prise en compte dans l'excédent (déficit) lié aux activités établi selon les PCGR. Par la suite, pour établir le résultat fiscal, soit l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, il faut suivre les étapes suivantes :

- La première étape consiste à exclure les revenus d'investissement servant à financer notamment l'acquisition d'immobilisations, par exemple en infrastructures d'eau ou de voirie. Seuls les revenus de fonctionnement sont par conséquent pris en compte dans l'établissement de l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales.
- La seconde étape consiste à tenir compte des éléments de conciliation à des fins fiscales qui permettent de faire le rapprochement entre les résultats selon les PCGR et les résultats fiscaux. La différence entre ces deux résultats repose essentiellement sur l'application de traitements distincts sur les plans comptable et fiscal, notamment la constatation de revenus et de charges selon les normes comptables qui diffère dans le

---

<sup>4</sup> Le budget adopté par le conseil est retraité avant d'être présenté de façon comparative dans le rapport financier afin de respecter la forme de présentation exigée en vertu des PCGR.

<sup>5</sup> Les principales catégories de revenus de fonctionnement et d'investissement sont présentées dans le *Sommaire des revenus*, lequel fait l'objet du point 5.5 du présent document.

temps par rapport à ce qui est pris en compte aux fins de la taxation. Les principaux éléments de conciliation à des fins fiscales sont expliqués ci-après.

### 5.1.1. Les principaux éléments de conciliation à des fins fiscales

#### L'amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est le premier élément de conciliation à prendre en compte. L'amortissement représente une charge annuelle déterminée par la répartition du coût d'une immobilisation corporelle sur sa durée de vie utile prévue. L'amortissement est un concept comptable; il n'est pas considéré comme une dépense afin d'établir la taxation nécessaire pour équilibrer le budget annuel. Ce montant explique donc une grande partie de l'écart entre les résultats selon les PCGR et les résultats fiscaux.

#### Le financement à long terme des activités de fonctionnement

Le financement à long terme des activités de fonctionnement vise à reconnaître comme revenu à des fins fiscales le produit d'un emprunt à long terme réservé au financement de dépenses de fonctionnement spécifiques, lorsqu'il est permis de financer de telles dépenses à long terme (ce qui est peu courant). Un produit d'emprunt n'est pas un revenu en vertu des normes comptables, ce qui engendre un écart entre les résultats selon les PCGR et les résultats fiscaux.

#### Le remboursement de la dette à long terme

Cet élément correspond au versement en capital de la dette assumée par l'organisme municipal, laquelle exclut la part de la dette qui est subventionnée par le gouvernement. Le remboursement d'un emprunt ne représente pas une dépense en vertu des normes comptables. Toutefois, il est pris en compte pour déterminer la taxation annuelle devant pourvoir aux crédits nécessaires au remboursement en capital de cette dette en plus de ceux nécessaires à la charge d'intérêts prise en compte selon les PCGR. Cet élément de conciliation explique également une partie importante de l'écart entre les résultats selon les PCGR et les résultats fiscaux.

#### Les affectations

Une affectation vise à réserver certaines ressources financières de l'organisme municipal à des fins déterminées. Sur le plan comptable, une affectation n'est ni une dépense (lors de l'affectation des ressources) ni un revenu (lors de leur utilisation) et n'est donc pas considérée pour établir le résultat comptable de l'exercice. Toutefois, les affectations sont considérées pour établir l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales. Les principales affectations sont décrites ci-après.

Les affectations aux activités d'investissement consistent à allouer une partie des revenus généraux de l'exercice à des activités d'investissement afin de payer comptant des immobilisations, par exemple pour l'achat d'un véhicule ou la réfection d'un édifice. De telles affectations constituent une dépense fiscale de l'exercice et apparaissent donc en déduction dans l'établissement de l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales.

Les affectations touchant l'excédent (déficit) accumulé, soit certaines de ses composantes, sont aussi présentées. Par exemple, si l'organisme municipal affecte une partie des revenus de l'exercice à une réserve financière ou à un fonds réservé, alors cette somme représente une dépense sur le plan fiscal dans l'établissement de l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales. Par contre, lorsque l'organisme municipal affecte aux activités de fonctionnement de l'exercice courant des crédits en provenance d'une réserve, d'un fonds réservé ou d'un excédent de fonctionnement affecté, les crédits ainsi utilisés constituent des revenus sur

le plan fiscal. Ils sont pris en compte à ce titre dans l'établissement de l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales. Un solde négatif dans la conciliation indique qu'il y a eu plus d'affectations à titre de dépenses que d'utilisations à titre de revenus dans l'exercice. Un solde positif indique l'inverse.

*Les Autres éléments de conciliation* regroupent les autres éléments de conciliation moins significatifs. Pour en connaître le détail, vous pouvez vous référer au rapport financier.

	SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024			
	Réalisations 2023 Administration municipale	Budget 2024 Administration municipale	Administration municipale	Réalisations 2024 Organismes contrôlés et partenariats
<b>Revenus</b>				
Fonctionnement	1			
Investissement	2			
	3			
<b>Charges</b>	4			
Excédent (déficit) lié aux activités	5			
Moins : revenus d'investissement	6 ( )	( )	( )	( )
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7			
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>				
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9			
Remboursement de la dette à long terme	10 ( )	( )	( )	( )
Affectations				
Activités d'investissement	11 ( )	( )	( )	( )
Excédent (déficit) accumulé	12			
Autres éléments de conciliation	13			
	14			
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15			

Figure 1 – *Sommaire des résultats à des fins fiscales consolidés*

## 5.2. Le sommaire de la situation financière

Ce sommaire reflète l'état de la situation financière, lequel équivaut à une photo de la situation financière de l'organisme municipal au 31 décembre, soit au terme de son exercice financier (voir la figure 2). Cet état présente donc des soldes de comptes cumulatifs et non la somme des opérations de l'exercice comme à l'état des résultats. Ce sommaire constitue un résumé des informations présentées dans les états financiers audités, soit dans l'*État de la situation financière* (pages S8 et S15) et dans les *Renseignements complémentaires – Excédent (déficit) accumulé* (page S23). Un tableau complémentaire est présenté à la suite du *Sommaire de la situation financière*. Ce tableau est intitulé *Détail de l'excédent de fonctionnement affecté, des réserves financières et des fonds réservés consolidés*, lorsque le rapport financier est consolidé, sinon *Détail de l'excédent (déficit) accumulé*. Ce dernier tableau n'est toutefois pas illustré dans le présent document.

La situation financière est constituée de cinq éléments clés, à savoir les actifs financiers, les passifs, les actifs financiers nets ou la dette nette, les actifs non financiers et, enfin, l'excédent (déficit) accumulé. Ces cinq éléments sont expliqués ci-après.

### 5.2.1. Les actifs financiers

Les actifs financiers correspondent aux éléments pouvant servir à rembourser les dettes de la municipalité ou à financer ses activités au cours des prochains exercices. Ce sont des composantes monétaires ou facilement convertibles en composantes monétaires. Outre la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le principal actif financier sous cette rubrique est constitué des débiteurs, soit les taxes, les subventions et autres montants à recevoir à la date de clôture des états financiers.

### 5.2.2. Les passifs

Les passifs constituent des obligations économiques de l'organisme municipal. C'est sous cette rubrique qu'on retrouve le solde de la dette à long terme. Le suivi de l'évolution de la dette à long terme est possible puisque les soldes de l'année courante et de l'année précédente y sont présentés. La différence entre les deux soldes représente la variation nette de l'exercice, soit l'écart net entre l'émission et le remboursement des dettes à long terme.

### 5.2.3. Les actifs financiers nets ou la dette nette

Le solde intitulé *Actifs financiers nets (dette nette)* constitue un indicateur financier équivalant aux actifs financiers moins l'ensemble des passifs.

Un solde positif indique que l'organisme municipal est en situation d'actifs financiers nets, ce qui signifie que des ressources sont disponibles pour financer des activités futures après le règlement des dettes de l'organisme municipal.

Un solde négatif indique que l'organisme municipal est plutôt en situation de dette nette, ce qui signifie que des revenus devront être générés pour pouvoir couvrir toutes les dettes pendantes issues des opérations et des activités antérieures de l'organisme municipal. Le fait d'être en situation de dette nette ne signifie pas nécessairement que l'organisme municipal est en difficulté financière, la dette servant en général à financer à long terme des immobilisations, ce qui est normal.

### 5.2.4. Les actifs non financiers

Les *Actifs non financiers* correspondent aux actifs qui ne peuvent normalement pas servir au paiement des dettes de l'organisme municipal parce qu'ils sont plutôt destinés à être utilisés pour la prestation des services municipaux. Le principal élément sous cette rubrique est constitué des immobilisations corporelles, par exemple les réseaux d'aqueduc et d'égout et le réseau routier. Les immobilisations corporelles sont présentées à leur valeur nette, soit à leur coût d'origine, déduction faite de leur amortissement cumulé.

### 5.2.5. L'excédent (déficit) accumulé

La dernière rubrique du *Sommaire de la situation financière* est l'*Excédent (déficit) accumulé*. Il représente l'avoir des contribuables. Normalement, cet avoir est en situation excédentaire. Il représente la valeur de l'ensemble des ressources financières et matérielles de l'organisme municipal, nettes des obligations financières et donc disponibles pour la prestation de services futurs.

Les différentes composantes de l'excédent (déficit) accumulé sont d'un grand intérêt. Il est possible de voir, notamment, quels montants sont affectés à des fins spécifiques. On y distingue d'abord l'*Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté*, soit la portion de l'excédent de

fonctionnement accumulé, le cas échéant, qui ne comporte aucune restriction quant à son utilisation.

On y trouve par la suite l'*Excédent de fonctionnement affecté*, qui comprend la partie de l'excédent que le conseil de l'organisme municipal affecte à des fins spécifiques. Quant au solde des *Réserves financières et fonds réservés*, il comprend des sommes vouées à des fins précises conformément à des règlements ou à des résolutions (dans le cas de l'eau ou de la voirie) adoptés par le conseil de l'organisme municipal (réserves financières) ou conformément à des dispositions législatives ou contractuelles (fonds réservés).

Les *Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir* représentent des dépenses qui ont été constatées aux fins des PCGR, mais qui feront l'objet de taxation au cours d'exercices ultérieurs. Ce poste sert notamment à étaler la taxation requise lors de la mise en place ou de l'application de nouvelles normes, ou encore en fonction de mesures d'allègement permises par le Ministère. Ce poste a normalement pour effet de réduire l'excédent accumulé.

Le *Financement des investissements en cours* correspond au solde de financement non utilisé net du solde des investissements à financer pour les projets d'investissement en cours. Un solde négatif a pour effet de réduire l'excédent accumulé.

Finalement, une autre composante importante est l'*Investissement net dans les immobilisations et autres actifs*, qui représente la valeur comptable des éléments d'actifs considérés comme des investissements, notamment les immobilisations corporelles et les prêts, moins les éléments de passif correspondants, telle la dette à long terme.

	2023	2024	2023
	Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1		
Débiteurs	2		
Prêts	3		
Placements de portefeuille	4		
Autres	5		
	6		
<b>Passifs</b>			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7		
Emprunts temporaires	8		
Créditeurs et charges à payer	9		
Revenus reportés	10		
Dette à long terme	11		
Passif au titre des avantages sociaux futurs	12		
Autres	13		
	14		
<b>Actifs financiers nets (dettes nettes)</b>	<b>15</b>		
<b>Actifs non financiers</b>			
Immobilisations corporelles	16		
Autres	17		
	18		
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	19		
Excédent de fonctionnement affecté	20		
Réserves financières et fonds réservés	21		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	22 (	)(	)(
Financement des investissements en cours	23		
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24		
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	25		
	26		

Figure 2 – Sommaire de la situation financière consolidée

### 5.3. Le sommaire de l'endettement total net à long terme

L'endettement total net à long terme (ETNLT) présenté dans le sommaire correspond à celui de l'administration municipale uniquement (voir la figure 3). Il représente un endettement ferme, c'est-à-dire non appelé à fluctuer en fonction d'estimations ou d'hypothèses, dont le remboursement doit être pourvu au moyen de revenus fiscaux ou d'autres revenus autonomes futurs. Il tient compte des activités d'investissement et de fonctionnement à financer. Il constitue un indicateur du degré d'endettement de l'organisme municipal au regard du fardeau fiscal des contribuables.

Pour connaître la composition détaillée de l'ETNLT de l'administration municipale et le solde d'ETNLT, y compris les quotes-parts de l'ETNLT des organismes contrôlés et d'autres organismes qui sont assumées par l'organisme municipal, vous pouvez vous référer à la page *Endettement total net à long terme* (page S25) du formulaire *Autres renseignements financiers non audités*.

#### SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Compétences de nature locale	Portrait global
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	2	

Figure 3 – Sommaire de l'endettement total net à long terme

### 5.4. Le sommaire de l'analyse de la dette à long terme

Le sommaire de l'analyse de la dette à long terme (voir la figure 4) présente principalement, et de façon distincte, la part de la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal et des contribuables, celle assumée par des tiers, dont le gouvernement du Québec, ainsi que celle couverte par la récupération éventuelle de prêts.

Les informations présentées dans ce sommaire proviennent de l'*Analyse de la dette à long terme* qui se trouve à la page S37 du formulaire *Autres renseignements financiers non audités*.

#### SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
	Total consolidé	Total consolidé
Dette à long terme à la charge de l'organisme municipal		
Emprunts refinancés par anticipation	3	
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4	
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6	
Dette à long terme à la charge des tiers		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7	
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8	
Autres	9	
Dette en cours de refinancement / Reclassement / Redressement	10	
	11	

Figure 4 – Sommaire de l'analyse de la dette à long terme consolidée

## 5.5. Le sommaire des revenus

Le sommaire des revenus présente distinctement les revenus de fonctionnement et les revenus d'investissement (voir la figure 5).

Les principales catégories de revenus de fonctionnement comprennent les revenus de taxes; les compensations tenant lieu de taxes; les quotes-parts qui, dans le cas d'un organisme supramunicipal, sont constituées de la contribution financière des organismes municipaux membres; les transferts, qui sont des subventions en provenance des gouvernements; les revenus de services rendus aux organismes municipaux, aux gouvernements, aux entreprises et aux particuliers; l'imposition de droits, les amendes et les pénalités; et les revenus de placements de portefeuille. Les autres revenus, étant de moindre importance, sont regroupés dans le poste *Autres*.

Les principales catégories de revenus d'investissement comprennent des taxes, des quotes-parts et des transferts réservés aux activités d'investissement telle l'acquisition d'immobilisations. Les autres catégories de revenus d'investissement, y compris les contributions des promoteurs, sont regroupées dans le poste *Autres*.

Cette page permet également de comparer les revenus de l'exercice avec ceux prévus au budget et ceux réalisés au cours de l'exercice précédent. La ventilation des revenus par catégories permet de repérer et d'isoler les divers écarts budgétaires et ainsi de pouvoir les expliquer plus facilement.

Les informations présentées dans ce sommaire proviennent de la page *Renseignements complémentaires – Résultats détaillés* (page S12) du rapport financier.

SOMMAIRE DES REVENUS CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024			
	Réalisations 2023	Budget 2024	Réalisations 2024
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale
<b>Fonctionnement</b>			
Taxes	12		
Compensations tenant lieu de taxes	13		
Quotes-parts	14		
Transferts	15		
Services rendus	16		
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	17		
Autres	18		
	19		
<b>Investissement</b>			
Taxes	20		
Quotes-parts	21		
Transferts	22		
Autres	23		
	24		
	25		

Figure 5 – Sommaire des revenus consolidés

## 5.6. Le sommaire des charges

Le sommaire des charges présente la ventilation des charges de fonctionnement de l'organisme municipal par fonctions et activités (voir la figure 6).

La colonne intitulée *Sans ventilation de l'amortissement* permet de voir les charges encourues, à l'exclusion de l'amortissement des immobilisations. La charge d'amortissement est plutôt présentée en un montant global au bas de la colonne afin de faciliter la comparaison avec les charges prévues au budget, normalement sans amortissement. Toutefois, les PCGR exigent de présenter dans les états financiers les charges encourues par l'organisme municipal en incluant l'amortissement des immobilisations. La charge complète, soit qui intègre l'amortissement, est répartie par fonctions ou activités et elle est présentée dans la colonne intitulée *Total* au sommaire.

Tout comme pour le sommaire des revenus, cette page permet la comparaison avec le budget et les données de l'exercice précédent. Les informations présentées dans ce sommaire proviennent de la page de l'*Analyse des charges* (page S28) du rapport financier.

	SOMMAIRE DES CHARGES CONSOLIDÉES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024				Données consolidées	
	Administration municipale		Réalisations 2024		Réalisations	Réalisations
	Budget 2024	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	2024	2023
Administration générale	1					
Sécurité publique						
Police	2					
Sécurité incendie	3					
Autres	4					
Transport						
Réseau routier	5					
Transport collectif	6					
Autres	7					
Hygiène du milieu						
Eau et égout	8					
Matières résiduelles	9					
Autres	10					
Santé et bien-être	11					
Aménagement, urbanisme et développement						
Aménagement, urbanisme et zonage	12					
Promotion et développement économique	13					
Autres	14					
Loisirs et culture	15					
Réseau d'électricité	16					
Frais de financement	17					
Effet net des opérations de restructuration	18					
	19					
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	20		( )			
	21					

Figure 6 – Sommaire des charges consolidées

## 5.7. Le sommaire de l'excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales

Le *Sommaire de l'excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales* présente les revenus d'investissement et les principaux éléments de conciliation à des fins fiscales pris en compte pour établir l'*Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales* (voir la figure 7). On y retrouve le montant des acquisitions d'immobilisations corporelles et des autres investissements de l'exercice, ainsi que leurs modes de financement – à l'exclusion des revenus

d'investissement –, soit le financement à long terme ou l'affectation des revenus de fonctionnement ou de composantes de l'excédent accumulé.

Ce sommaire présente des informations provenant de la page *Renseignements complémentaires – Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales* (page S14) du rapport financier.

SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉ EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024				
	Réalisations 2023		Réalisations 2024	
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>Revenus d'investissement</b>	1			
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2 ( )	( )( )	( )( )( )	( )( )( )
Autres investissements - Émission ou acquisition	3 ( )	( )( )	( )( )( )	( )( )( )
Financement à long terme des activités d'investissement	4			
Affectations				
Activités de fonctionnement	5			
Excédent accumulé	6			
	7			
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	8			

Figure 7 – Sommaire de l'excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales consolidé

## 6. Conclusion

Ce document d'information a permis de faire un survol de la présentation de l'information financière municipale et d'aider à mieux comprendre les grandes lignes du rapport financier, lequel constitue le moyen privilégié permettant à l'organisme municipal de rendre compte de sa situation financière et de sa gestion des activités et des ressources municipales. Le *Sommaire de l'information financière* a été conçu pour les besoins des organismes municipaux et des autres utilisateurs. Il peut s'avérer utile comme outil de consultation et de communication puisque l'information financière y est synthétisée.

Le rapport financier peut être consulté afin d'obtenir plus de détails sur certains postes des états financiers. Pour davantage d'explications concernant les termes comptables utilisés, vous pouvez vous référer au *Manuel de la présentation de l'information financière municipal*. Pour tout besoin additionnel d'information en matière de finances municipales, vous pouvez communiquer avec le personnel du service des finances d'un organisme municipal ou encore avec une direction régionale du Ministère.

